



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

commémorations

Question écrite n° 125773

Texte de la question

M. Denis Jacquat interroge M. le ministre auprès de la ministre de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement, chargé des transports, sur l'opportunité d'instaurer une journée nationale en hommage aux victimes de la route. En effet, les délégués de Moselle et Meurthe-et-Moselle du collectif "Justice pour les victimes de la route" souhaiteraient que soit instituée une journée nationale des victimes de la route, et qu'il soit retenu la date du 16 mai, veille de la période estivale. Ainsi, il souhaiterait connaître l'avis du Gouvernement à ce sujet.

Texte de la réponse

Les violences routières font l'objet d'une préoccupation constante des pouvoirs publics qui sont en contact régulier avec les associations dont le rôle, pour sensibiliser nos compatriotes au respect de la règle, est fondamental. La douleur des familles et des proches de victimes de la route rappelle lors de chaque accident dramatique le caractère insoutenable de cette situation. C'est la raison pour laquelle une résolution de l'assemblée générale des Nations-Unies pour la sécurité routière, adoptée en 2005, encourageait les pays à célébrer chaque année, le troisième dimanche de novembre, la journée mondiale du souvenir des victimes des accidents de la route. C'est ainsi que depuis cinq ans des manifestations ont lieu dans plusieurs pays des différents continents à cette date. La forme que prennent les différentes actions conduites est en général l'initiative des associations de victimes de la route (ex : illuminations de maisons à la bougie dans le sud de la France). Enfin, afin d'aider les victimes de la route, un guide juridique élaboré par la délégation interministérielle à la sécurité routière, avec le concours précieux des associations de victimes, vient d'être diffusé.

Données clés

Auteur : [M. Denis Jacquat](#)

Circonscription : Moselle (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 125773

Rubrique : Cérémonies publiques et fêtes légales

Ministère interrogé : Transports

Ministère attributaire : Transports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 janvier 2012, page 214

Réponse publiée le : 14 février 2012, page 1417